

Un service citoyen pour jeunes délinquants

Séduit par le rapport Ciotti, le chef de l'État soutient l'idée d'une proposition de loi dès juillet sur cette alternative à la prison pour les grands adolescents récidivistes.

JEAN-MARC LECLERC

JUSTICE Le rapport Ciotti visant à renforcer l'efficacité de l'exécution des peines » (nos éditions du 6 juin) rend un tour concret. Séduit par les 10 propositions du député UMP des Alpes-Maritimes, Éric Ciotti, le président de la République, Nicolas Sarkozy, veut provoquer, dès le 1^{er} juillet, une réunion interministérielle pour hâter sa mise en application. Parmi les mesures imaginées, le « service civique obligatoire » pour les mineurs délinquants les plus durs devient même une priorité. Avant la fin de la session parlementaire du 13 juillet, l'élu niçois déposera à l'Assemblée une proposition de loi sur la question. En concertation bien sûr avec le garde des Sceaux, Michel Mercier, chef d'orchestre de l'ensemble des réformes judiciaires en cours. Le texte sera débattu dès la rentrée.

Dès lors et déjà, Éric Ciotti estime qu'il n'est pas certain que cette nouvelle forme de sanction conserve le nom de « service civique », pour ne pas instaurer une confusion avec le système mis en place par Martin Hirsch à l'attention des jeunes sans histoires désireux d'effectuer des missions d'intérêt général. La dénomination de « service citoyen » pourrait donc être retenue. Voici, en tout cas, à quoi devrait ressembler ce service obligatoire et à qui il s'adresse :

► Un noyau dur de 8 000 jeunes

Premiers visés : les mineurs âgés de plus de 15 ans, condamnés en état de récidive légale (deux mêmes délits

commis dans les cinq ans) ou de réitération (deux délits différents, par exemple, à plus de cinq ans d'intervalle). Les premiers sont environ 300 par an, les seconds 7 500. Ces quelque 8 000 jeunes au total représentent une sorte de « noyau dur » pour la justice et la police. Un vivier que la prison pourrait encore durcir et auquel il faut proposer des solutions nouvelles.

Une logique d'éloignement du quartier

« S'inspirant de l'expérience des Jeunes en équipe de travail (Jet) lancée au milieu des années 1980, le principe serait de provoquer un stage de rupture pour le jeune qui s'inscrit dans la spirale de la récidive », explique Éric Ciotti. Les « Jet » avaient été fondés par l'amiral Braque de la Perrière. Abandonnée par MAM en 2003, lorsqu'elle était à la Défense, cette formule pouvait agacer certains militaires qui estimaient parfois ne pas avoir épousé l'armée pour encadrer des délinquants. Mais depuis, les Établissements publics d'insertion de la défense (Epidé) ont pris le relais, avec un public un peu moins remuant de jeunes en difficulté scolaire, sans qualification, parfois à la lisière de la délinquance. Et le système semble porter ses fruits. « Il faut en transposer les leçons pour favoriser l'insertion des profils plus durs », estime Éric Ciotti.

► Un encadrement pas forcément militaire

Le député et ses contacts à la Chancellerie ne font pas de fixation sur un en-

cadrement semblable à celui de l'ancien service national. « Il pourrait être pris en charge par des militaires volontaires, certes, mais aussi par les services de la protection judiciaire de la jeunesse ou des structures associatives », avance-t-il. Au ministère de l'Intérieur, le Raid-aventure, structure dirigée par un ancien policier du Raid, Bruno Pomart, est souvent cité comme un exemple à suivre en matière de réinsertion des jeunes en déshérence. Cette association sous-traite d'ailleurs nombre de stages pour le compte des Epidé, dans son domaine de Comteville, à Dreux. Outre la possibilité d'impliquer dans le « service citoyen » la réserve militaire, notamment chez les gendarmes, l'équipe

Ciotti étudie aussi le recours à des volontaires de la réserve de police nationale. Des associations en lien avec les conseils régionaux ou généraux pourraient aussi être sollicitées. Ségolène Royal, présidente socialiste de la région Poitou-Charentes, soutient, elle, sans complexe, « l'encadrement militaire », qu'elle espère voir un jour expérimenté au régiment de La Rochelle, en accord avec le maire PS de la ville, Maxime Bono.

► Une discipline de vie très stricte

En tout état de cause, assure Éric Ciotti, « cet encadrement aurait une dimension civique et comportementale : poser un cadre structurant où les repères sont clairement fixés, redonner les codes du comportement et de la vie en société, le respect de l'autorité », dit-il. Selon lui, « chaque groupe pris en charge ne devrait pas dépasser une dizaine de jeunes ». Élément fondamental pour la réussite du projet : « La durée de la peine serait prononcée par les magistrats », prévient-il. Les stages dureraient d'un à six mois. « Ils seraient automatiques en cas de deuxième condamnation, sauf motivation expresse du juge », précise le député. ■

792 mineurs détenus
au 1^{er} mai 2011



de la réserve de police nationale... associations en lien avec les... régionaux ou généraux pour... si être sollicitées. Ségolène... sidente socialiste de la région... arentes, soutient, elle, sans... « l'encadrement militai... le espère voir un jour ex... au régiment de La Ro... accord avec le maire PS de... xime Bono.

discipline de vie très stricte
État de cause, assure Eric... et encadrement aurait une di... vique et comportementale :... dre structurant où les repères... ment fixés, redonner les codes... tement et de la vie en société... de l'autorité », dit-il. Selon... que groupe pris en charge ne... dépasser une dizaine de jeu... ment fondamental pour la... projet : « La durée de la pei... noncée par les magistrats »,... l. Les stages dureraient d'un... « Ils seraient automatiques... deuxième condamnation, sauf... tion expresse du juge », pré... député. ■

èrèt

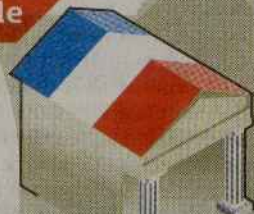
700 000 jugements
RÉPARTITION DE LA NATURE DES CONDAMNATIONS

tribunal des mineurs



200 000 infractions commises par des mineurs

Réponse pénale



180 000 traitées par les parquets

Source: ministère de la Justice



150 000 affaires poursuivables



80 000 alternatives aux poursuites

dont 67% de rappels à la loi



3 questions à...
**Quelle est la philosophie
 du projet de loi
 sur les jurés populaires ?**

Ce texte ne règle pas tous les problèmes judiciaires. Mais il répond à un besoin : réconcilier les Français avec leur justice et offrir un regard citoyen dans les décisions de justice. L'opinion publique va réaliser que la justice est rendue avec sérieux par les magistrats.

**Quelles sont vos propositions
 pour améliorer le texte ?**

Je souhaite introduire trois critères (honorabilité, probité, impartialité) pour le choix des 9 000 citoyens assesseurs qui seront désignés par an. Le critère de moralité est trop subjectif. J'ai prévu de modifier le Code du travail pour qu'ils ne puissent être ni sanctionnés ni licenciés de leur entreprise en leur absence. Leur casier judiciaire devra être vierge, au même titre que celui des jurés d'assises. Et en cas de refus d'assurer leur mission, j'ai instauré une amende pénale de 3 750 euros, comme cela existe pour les jurés.

**Que pensez-vous
 de la correctionnalisation
 de certains crimes ?**

Je suis tout à fait contre la transformation de crimes en délits, comme le viol correctionnalisé en agression sexuelle. D'où l'intérêt de créer des cours d'assises simplifiées, composées de trois magistrats professionnels et de trois jurés tirés au sort. Le gouvernement croit, à mon avis à tort, qu'il y a un risque d'inconstitutionnalité. Je suis persuadé du contraire car le procureur de la République comme l'accusé pourront toujours demander qu'une affaire soit traitée devant une cour d'assises classique. Et ils auront la possibilité de faire appel. Le système a donc une certaine souplesse et protège les droits de tous.

tous.
**PROPOS
 RECUEILLIS PAR
 SOPHIE HUET**



Bientôt un tribunal correctionnel pour les mineurs

LAURENCE DE CHARETTE

Le tribunal correctionnel pour mineurs ne jugera que les récidivistes, c'est-à-dire moins de 500 jeunes par an

JEAN-RENÉ LECERF
RAPPORTEUR DU TEXTE
AU SÉNAT

OUTRE la création des jurés populaires, le projet de loi que doivent examiner les députés cette semaine prévoit une autre petite révolution judiciaire : il réforme le droit des mineurs, notamment en rapprochant le sort des 16-18 ans, ces adolescents si proches de la majorité légale, de celui des adultes. En réalité, si la Chancellerie a dû abandonner la rédaction ambitieuse, envisagée au début du quinquennat, d'un véritable Code des mineurs, elle n'a pas renoncé à s'attaquer à plusieurs sujets tabous.

Le texte instaure pour la première fois un tribunal correctionnel pour les 16-18 ans récidivistes, au sein duquel ne siègera qu'un seul juge des en-

fants sur trois magistrats. L'idée est que, même si ce tribunal continuera d'appliquer les grands principes du droit des mineurs depuis l'après-guerre - une atténuation des peines encourues et une primauté de l'éducation - les sanctions prononcées par des juges habitués à juger des adultes délinquants pourraient être plus lourdes.

Une volonté d'accélérer les procédures

Cette mesure suscite de nombreuses oppositions. Le Conseil national des barreaux, qui représente l'ensemble des avocats français, a notamment dit publiquement toute son hostilité. « *Le tribunal correctionnel pour mineurs ne jugera que les récidivistes*, précise Jean-René Le-

cerf, rapporteur du texte au Sénat, *c'est-à-dire moins de 500 jeunes par an. Nous misons également sur son impact psychologique.* » À l'Assemblée, Christian Estrosi voudrait au contraire élargir la mesure à l'ensemble des mineurs de plus de 16 ans réitérants - c'est-à-dire ayant commis plusieurs délits, par forcément identiques.

Le projet de loi cherche également à accélérer certaines procédures, avec un mécanisme se rapprochant de la comparution immédiate existant pour les adultes. Actuellement, 18 à 20 mois s'écoulent en moyenne avant qu'un mineur ne soit jugé pour un délit. Il prévoit également un renforcement de la place des centres éducatifs fermés. ■

Offensive sécuritaire contre la drogue en banlieue

Alors que Claude Guéant retourne à Sevran, un pôle antidrogue se crée au parquet de Bobigny.

JUSTICE Le gouvernement multiplie les initiatives contre le trafic de drogue en banlieue. Faisant suite aux déclarations du maire de Sevran, Stéphane Gatignon (un ex-communiste rallié depuis peu à Europe Écologie-Les Verts), qui avait réclamé des « Casques bleus » face aux dealers, le ministre de l'Intérieur, Claude Guéant, devait se rendre hier soir dans cette ville de Seine-Saint-Denis pour la troisième fois. Souhaitant apporter son soutien à la population, il avait prévu une succession d'entretiens avec des responsables d'associations de quartier pour évoquer des actions de prévention de la délinquance, d'accompagnement parental et scolaire, mais aussi de rénovation urbaine. La soirée devait se poursuivre par une opération de sécurisation de halls d'immeubles, comme le préfet local, Christian Lambert, en réalise régulièrement pour maintenir une pression policière sur le trafic de rue.

Dans la foulée de ce déplacement, Claude Guéant doit se rendre aujourd'hui chez les gendarmes du département voisin, à Maisons-Alfort (Val-de-Marne), pour faire le point sur les avoirs criminels saisis aux trafiquants au niveau national. La maréchaussée percevra en 2011 un quart des 21 millions du fonds de concours géré par la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (Mildt) du juge Étienne Apaire. Un échantillon représentatif des saisies réalisées sera présenté, comme les véhicules des *go fast* (convois de cannabis par voiture rapide). Le GIGN, par exemple, s'est vu attribué récemment des Audi Q7 confisquées à de gros voyous.

Trésor de guerre

Avec les 5 millions reversés aux seuls gendarmes, du matériel technique d'enquête a pu être acheté, comme des caméras pilotables à distance pour filmer les zones de deal. Claude Guéant veut ainsi démontrer que le trésor de guerre amassé par les services répressifs est désormais reversé dans la lutte contre les trafics et que « l'arme patri-

moniale n'est pas une épée de bois », explique l'un de ses proches.

Troisième et dernier acte de cette séquence sécuritaire : demain, le ministre de la Justice, Michel Mercier, doit installer, en présence de son collègue de l'Intérieur, une sorte de pôle antidrogue au tribunal de grande instance de Bobigny. Et c'est Anne Kostomaroff,

ex-patronne de la section antiterroriste du parquet de Paris, déjà en poste sur place, qui devrait en prendre la tête.

Visiblement échaudé par l'affaire de Sevran, où une école avait supprimé les récréations après des échanges de tirs répétés entre dealers, le gouvernement veut reprendre la main sur les questions de sécurité. ■

J.-M. L.